

**EXTRAIT DE DELIBERATION DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 30 mars 2023

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS le 30 mars, le Conseil communautaire, légalement convoqué le mercredi 22 mars 2023, s'est réuni à la salle polyvalente de Francin à Porte de Savoie en séance publique, sous la présidence de Béatrice SANTAIS.

Nombre de membres en exercice : 63

Nombre de membres présents : 56

Nombre de membres votants : 61

Prénom	Nom	Communes	Présents	Avaient donné pouvoir	Absents et/ou excusés
Marc	DUPRAZ	APREMONT	X		
Carlo	APPRATTI	ARBIN	X		
Georges	COMMUNAL	ARVILLARD	X		
Fabienne	PICHON-DEGUILHEM	BETTON BETTONNET	X		
Christophe	RUSPINI (Suppléant)	BOURGNEUF	X		
Yannick	LOGEROT	CHAMOUSSET	X		
Cécile	DEBRION	CHAMOIX SUR GELON		E. SANDRAZ	X
Eric	BARBIER	CHAMP LAURENT	X		
Christelle	HUGONOT	CHATEAUNEUF	X		
Michel	RAVIER	CHIGNIN	X		
Jean-Luc	BENETTI	COISE ST JEAN PIED GAUTHIER	X		
Arlette	BRET	COISE ST JEAN PIED GAUTHIER	X		
Jean-Michel	BLONDET	CRUET	X		
Benoît	LAISNEY (Suppléant)	DETRIER	X		
Eve	BUEVOZ	FRETERIVE	X		
Marc	GIRARD	HAUTEVILLE	X		
Stéphane	DUPARC	LA CHAPELLE BLANCHE	X		
Gilles	PETIT (Suppléant)	LA CHAVANNE	X		
Ludovic	LAMBERT	LA CROIX DE LA ROCHETTE		J.F. CLARAZ	X
Jean-François	CLARAZ	LA TABLE	X		
Jean-François	DUC	LA TRINITE	X		
Nathalie	POMEON	LAISSAUD	X		
Véronique	MASNADA (Suppléante)	LE BOURGET EN HUILE	X		
André	DAZY	LE PONTET	X		
Sébastien	MARTINET	LE VERNEIL	X		
Jean-Claude	NICOLLE	LES MOLLETES	X		
Jacqueline	SCHENKL	MONTENDRY	X		
André	BUISSON	MONTMELIAN	X		
Sylvie	COMPOIS	MONTMELIAN	X		
Anne	CONAND	MONTMELIAN	X		
David	FAUCONET	MONTMELIAN	X		
Yves	PAVILLET	MONTMELIAN		S. COMPOIS	X
Béatrice	SANTAIS	MONTMELIAN	X		

Jean-Pierre	GUILLAUD	MYANS	X		
Giuseppina	PATRAS	MYANS		J-P. GUILLAUD	X
Lionel	MURAZ	PLANAISE	X		
Martine	BANNAY-CODET	PORTE DE SAVOIE	X		
Jean-Jacques	BAZIN	PORTE DE SAVOIE	X		
Ghislain	GARLATTI	PORTE DE SAVOIE	X		
Caroline	LEVANNIER	PORTE DE SAVOIE	X		
Jacques	VELTRI	PORTE DE SAVOIE	X		
Franck	VILLAND	PORTE DE SAVOIE	X		
Jean-Yves	BERGER-SABATTEL	PRESLE	X		
Michel	SYMANZIK	ROTHERENS	X		
Alain	COMBAZ	ST JEAN DE LA PORTE	X		
Michel	BOUVIER	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Lionel	GOVERNEUR	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Laëtitia	NOEL	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Martine	POMA	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Virginie	REYNAUD	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Remy	SAINT GERMAIN	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Isabelle	JARRIAND	ST PIERRE DE SOUCY	X		
Sylvie	SCHNEIDER	STE HELENE DU LAC	X		
David	ATES	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Jean-Claude	BENGRIBA	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Jacky	DONJON	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Jacky	GACHET	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Nathalie	REBATEL	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Elodie	VANACKERE	VALGELON LA ROCHETTE		J. GACHET	X
Eric	SANDRAZ	VILLARD D'HERY	X		
Jean-Claude	MESTRALLET	VILLARD SALLET			X
Christiane	FAVRE	VILLARD-LEGER	X		
Denise	MARTIN	VILLAROUX			X

63-2023 SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT 2023 AUX ASSOCIATIONS LE PETIT POUCKET ET L'ÉCOLE DE MUSIQUE DE LA ROCHETTE

Rapporteurs : Eve Buevoz/Fabienne PICHON

La communauté de communes subventionne chaque année des associations qui interviennent dans son champ de compétence.

Par délibération du 16 juillet 2020, le Conseil communautaire a donné délégation au Bureau pour attribuer des subventions de fonctionnement aux associations pour des montants n'excédant pas 10 000 €.

Le Conseil est donc invité à statuer pour les associations les plus importantes : Le Petit poucet, qui gère les structure petite enfance sur le secteur de Montmélian et l'école de musique de La Rochette.

A noter que pour 2023, les subventions à la Partageraie, à la MLJ et à Bien vivre en Val Geiron font l'objet de rapports distincts des autres associations subventionnées car elles sont adossées à la signature d'une convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens.

Pour 2023, les propositions d'attribution de subvention aux associations sont les suivantes :

Demandeurs/Secteurs	Pour mémoire versé 2022	Propositions 2023	Modalités de versement
Le Petit Poucet	270 000,00 21 000,00 (reliquat subvention 2021) 10 000,00 (complément 2023- délib 15/12/2022) 20 100,00 (petit équipement)	200 000,00	Versement en 3 fois de la subvention Le montant proposé en 2023 prend en compte l'arrêt du reversement CEJ que la CCCS percevait et qu'elle reversait au petit poucet. A compter de 2023, au titre de la CTG 2022/2025, le petit poucet touche directement le bonus CTG.
Ecole de musique de la Rochette	30 000,00	30 000,00	Versement en une fois

Les associations bénéficiant d'une subvention supérieure à 23 000 euros font l'objet d'une convention financière annuelle, signée à la suite du vote en conseil communautaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la proposition de montants et les modalités de versement des subventions telles que présentées ci-dessus ;
- **AUTORISE** la Présidente à signer les conventions relatives au versement des dites subventions pour l'année 2023 aux associations listées ci-dessus et dont la subvention est égale ou supérieure à 23 000 €, et toutes pièces afférentes à cette délibération ;
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal 2023.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans les deux mois suivant sa publication et sa notification.

Le Secrétaire de séance



Sébastien MARTINET

La Présidente,



Béatrice SANTAIS

